

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Rapport sur la solvabilité
et la situation financière



Exercice 2025



PRÉAMBULE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public, est établi en application des articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué publié au Journal Officiel de l'Union européenne en date du 17 janvier 2015.

Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ce rapport est un SFCR couvrant le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Il est composé de six parties, contenant les informations qualitatives et quantitatives du Groupe, une synthèse et cinq parties distinctes :

- La partie A est consacrée à la présentation :
 - Du Groupe et de son activité ainsi que celle de celle de chacune de ses entités assurantielles ;
 - Des résultats de souscription, des investissements et des autres activités.
- La partie B est dédiée à la présentation d'informations qualitatives relatives :
 - Aux informations générales sur le système de gouvernance ;
 - Aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
 - Au système de gestion des risques ;
 - Au système de contrôle interne ;
 - À la fonction clé audit interne ;
 - À la fonction clé actuarielle ;
 - À la sous-traitance.
- La partie C présente :
 - Les principaux risques auxquels le Groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
 - Les mesures d'évaluation des risques ;
 - Les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.
- La partie D détaille la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- La partie E est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
 - Aux fonds propres Solvabilité II ;
 - Aux exigences de capital et à leur couverture.

SOMMAIRE

Synthèse

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

- A.1. Activité
- A.2. Résultat de souscription
- A.3. Performance des investissements
- A.4. Résultat des autres activités
- A.5. Autres informations

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Système de contrôle interne
- B.5. Fonction Audit interne
- B.6. Fonction Actuarielle
- B.7. Sous-traitance
- B.8. Autres informations

C. PROFIL DE RISQUES

- C.1. Risque de souscription
- C.2. Risque de marché
- C.3. Risque de crédit
- C.4. Risque de liquidité
- C.5. Risque opérationnel

C.6. Autres risques importants

C.7. Autres informations

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1. Actifs

D.2. Provisions techniques

D.3. Autres passifs

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

D.5. Autres informations

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Marge de solvabilité (MS)

E.2. Exigences de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie

E.3. Ratios de solvabilité

E.4. Non-respect du fonds de garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité

E.5. Autres informations

F. ANNEXES

Synthèse

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Filiale à plus de 99% de CCPMA PRÉVOYANCE, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (ci-après « la Société » ou « CCPMA RS ») a connu une année 2025 très riche sur toutes les dimensions : commerciales, opérationnelles et financières.

Le chiffre d'affaires a crû en 2025 sous l'effet combiné de la cotisation exceptionnelle liée à l'internalisation des Indemnités de Fin de Carrière d'AGRICIA GESTION, des affaires nouvelles dont le niveau témoigne de l'attractivité du produit et de la croissance organique des portefeuilles existants.

Sur le PER en euros, la qualité du portefeuille d'investissements a également permis de continuer à accompagner nos assurés avec un rendement performant de 3,50% net de frais de gestion.

Au plan opérationnel, les investissements liés à l'amélioration de notre qualité de gestion commencent à porter leurs fruits. De nouveaux outils digitaux ont été mis à disposition des clients pour leur permettre de réaliser leurs démarches en ligne.

Enfin, sur les aspects financiers, la bonne tenue de nos placements et la reconnaissance d'un produit exceptionnel de 7 M€ au titre du remboursement d'un trop-perçu d'impôt ont permis de porter le résultat net à 28 M€, en hausse de 29% par rapport à 2024, tout en poursuivant une stratégie de gestion prudente, qui se traduit par une hausse importante de la provision pour participation aux bénéfices et la hausse des plus-values latentes sur les actifs financiers et immobiliers.

Le chiffre d'affaires est en augmentation de +11%, pour atteindre 223 M€.

223 M€

Chiffre d'affaires

28 M€

Résultat net

Le bénéfice net de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 28 M€, en hausse de 6 M€.

Le rendement comptable de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE pour l'exercice 2025 s'élève à 3,6% contre 5,5% pour l'exercice 2024. Pour rappel, le rendement 2024 incluait une plus-value immobilière exceptionnelle pour 2,3 points.

3,6%

Rendement comptable

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

En termes de gouvernance, **CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une Société Anonyme d'assurance créée en 2022**, filiale de la CCPMA qui lui a délégué la gestion de ses deux régimes de retraite professionnels par capitalisation. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a signé en 2022 une convention de groupement de moyens avec le GIE AGRICA GESTION pour disposer des moyens financiers et matériels nécessaires à son fonctionnement.

La Direction Générale de **CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** est constituée de **trois dirigeants effectifs** : Julien Brami, Directeur Général, Éric Gérard, Directeur Général Délégué, et Anne-Sophie Raimbault, Directrice Générale Adjointe Finance, constituant la Direction Générale.

Le Conseil d'administration veille au bon fonctionnement des comités spécialisés sur les principaux domaines de risque, alimentés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

PROFIL DE RISQUES

Les principaux risques auxquels la Société est exposée sont les suivants :

- Les risques de marché ;
- Les risques de crédit et de liquidité ;
- Les risques liés à l'assurance et à la fixation des prix ;
- Les risques opérationnels ;
- Et les risques liés à l'environnement réglementaire et aux litiges.

De nouvelles informations, de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances pourraient influencer l'évaluation établie par la Direction relative aux risques auxquels la Société est confrontée.

D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons pas actuellement connaissance, qui ne sont pas spécifiques à la Société ou que nous ne considérons pas comme étant significatifs à ce jour, pourraient également entraîner des répercussions sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

La Direction consacre, de manière permanente, des ressources substantielles à la gestion des risques. Lorsque ces risques ont entraîné des conséquences financières significatives et quantifiables et/ou se sont traduits par la reconnaissance de passifs éventuels significatifs, ces conséquences financières et/ou ces passifs éventuels sont reflétés dans les comptes annuels de la Société, conformément aux principes comptables applicables.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actif En millions d'euros			Passif En millions d'euros		
	2025	2024		2025	2024
Placements en valeur de marché	5 187	4 939	Excédent d'actif sur passif (fonds propres)	1 039	904
Obligations	2 436	2 446	Marge de Solvabilité (MS)	632	589
Fonds d'investissement	2 235	1 980	Provisions techniques	4 209	4 095
Actions	340	339	Fonds euro	3 134	3 116
Immobilisations corporelles	176	174	Unités de comptes	520	339
Autres actifs	92	99	Autres provisions techniques	555	640
			Autres passifs	31	39
Total actif	5 279	5 038	Total passif	5 279	5 038

Au 31 décembre 2025, les placements de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, évalués en valeur de marché, s'élèvent à 5 187 M€, représentant 98% du total des actifs. Les autres actifs sont majoritairement constitués de créances et de la trésorerie.

Les provisions techniques de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, s'élèvent à 4 209 M€, dont 3 134 M€ relatives aux contrats en euros et 520 M€ relatives aux contrats en unités de compte.

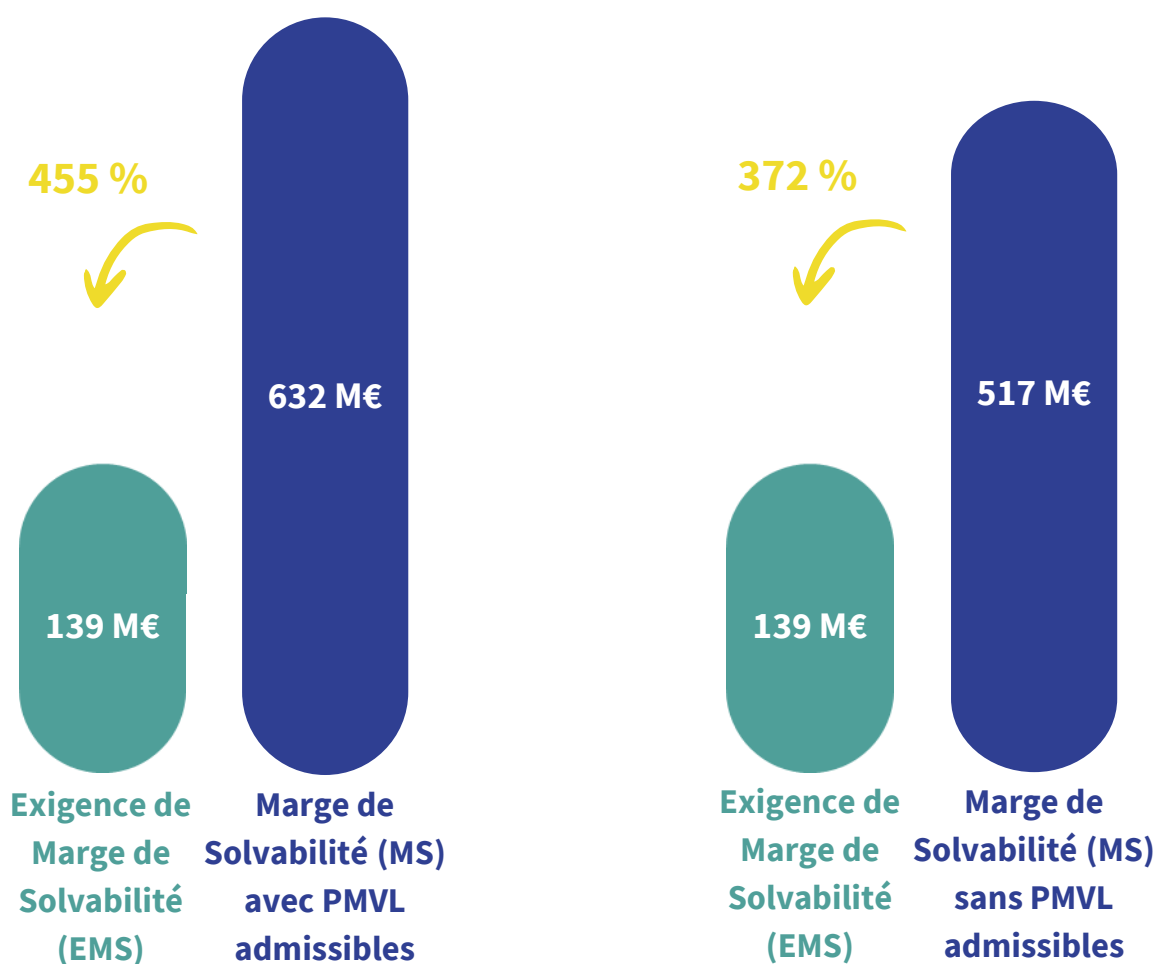
L'excédent d'actifs sur passifs s'élève à 1 039 M€ et la marge de solvabilité à 632 M€.

GESTION DU CAPITAL

La marge de solvabilité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est composée notamment des fonds propres statutaires, auxquels s'ajoutent 116 M€ de plus-values latentes admissibles, soit un **montant total de 632 M€**.

L'**Exigence de Marge de Solvabilité (EMS)**, correspondant à la mobilisation de fonds propres, s'élève à 139 M€. Le **ratio de solvabilité**, rapport entre les fonds propres statutaires et l'exigence de marge de solvabilité, **s'établit à 455%**.

Le ratio de solvabilité, sans plus-values latentes admissibles, s'établit à 372%.

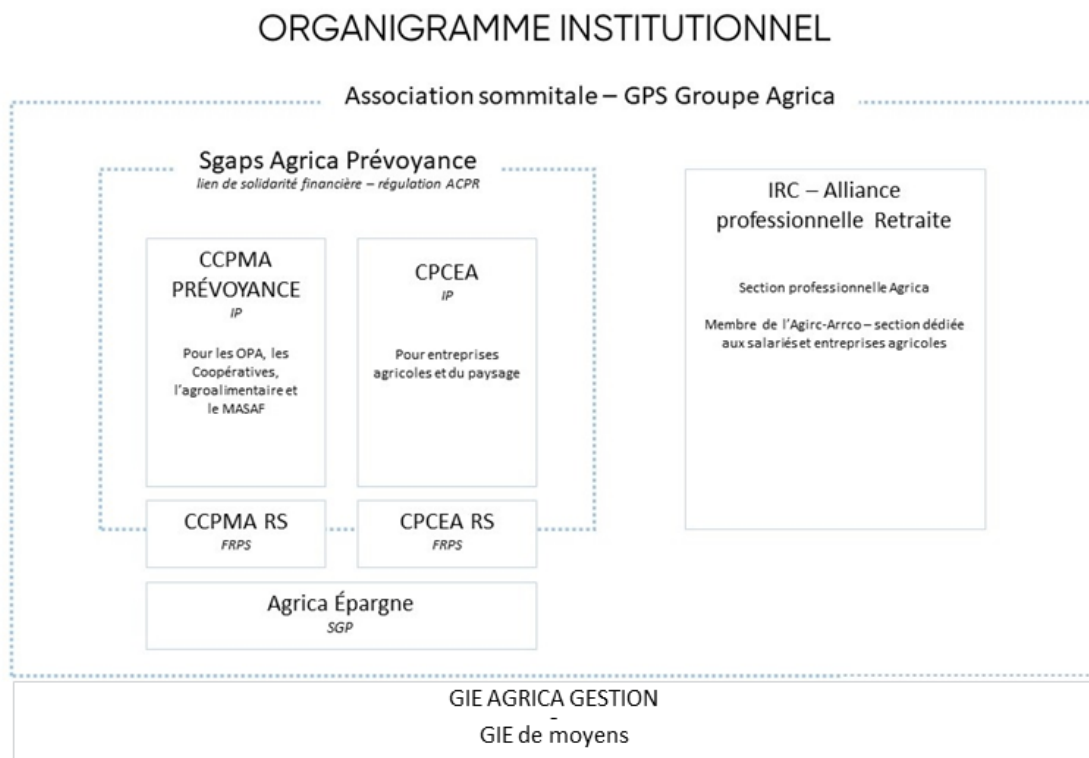


A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1. Activité

1.1. Présentation générale

Entités membres du GROUPE AGRICA



*Les IP et l'IRC sont membres de l'association sommitale
Les IP, les FRPS et l'IRC sont adhérentes au GIE Agrica Gestion qui porte l'intégralité des collaborateurs Agrica
Les FRPS (SA) sont filiales de leur IP
Agrica Épargne (SGP – SAS) est filiale des 2 IP*

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une Société anonyme d'assurances régie par les lois et règlements en vigueur (notamment le Code des assurances, la législation sur les sociétés anonymes) ainsi que par ses statuts. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est immatriculée au Registre des commerces et des Sociétés de Paris sous le numéro 908 709 678 dont le siège social se situe 21, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une filiale détenue à plus de 99% par CCPMA PRÉVOYANCE, Institution de Prévoyance affiliée à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. La Société couvre la retraite supplémentaire des salariés des organismes professionnels agricoles en France.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09.

1.2. Auditeurs externes

Le contrôle externe de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est assuré par le cabinet suivant :

Commissaires aux comptes	Adresse
PRICEWATERHOUSECOPPERS Audit	Crystal Park 63 rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine CEDEX

1.3. Faits marquants sur la période

1.3.1. Constitution d'un groupe d'intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2025, et après approbation par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2024, un groupe d'intégration fiscale a été mis en place au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE tient le rôle de « mère », en collectant l'impôt auprès de ses filiales, et en étant la seule entité en contact direct avec l'administration fiscale.

La convention d'intégration fiscale retient l'allocation immédiate aux filiales en déficit de l'économie que ce déficit procure au groupe.

1.3.2. Internalisation du contrat d'assurance « IFC » du GIE AGIRCA GESTION

Jusqu'à 2025, la gestion financière des placements adossés aux indemnités de fin de carrière (« IFC ») des salariés d'AGRICA GESTION était externalisée auprès de Groupama (GGVie) au travers d'un contrat dit « IFC ».

Afin d'en optimiser l'efficacité opérationnelle, la performance financière et le pilotage, il a été proposé d'internaliser cette gestion au sein de la Société, qui dispose de l'agrément pour gérer cette activité. Cette proposition a été approuvée par les Conseils d'Administration des 21 et 22 octobre. Elle s'est traduite par la signature d'un protocole de transfert entre Groupama GAN VIE, AGRICA GESTION et la Société le 13 novembre, suivi de l'encaissement par la Société le 1er décembre d'un montant de numéraire égal à la valeur de transfert du contrat actuel, et par la signature d'un contrat d'assurance (convention réglementée) entre la Société et AGRICA GESTION.

Cette opération n'a pas d'impact sur les prestations garanties aux salariés d'AGRICA GESTION. Elle permet d'accroître le rendement des placements adossés aux IFC, de minorer le coût annuel d'AGRICA GESTION au titre des IFC et n'a pas d'impact significatif sur la rentabilité et la solvabilité de la Société. Elle se traduit dans les comptes annuels de la Société par l'émission de cotisations pour 15 millions d'euros intégralement encaissées, dont 12 millions d'euros au titre du transfert.

1.3.3. Deuxième année du plan stratégique « agrica+ » (Groupe AGRICA)

2025 a constitué une année de transformation intense pour l'ensemble des métiers du Groupe, permettant de progresser sur de nombreux aspects. L'un des facteurs clés de ce succès réside dans l'amélioration du pilotage des projets, permettant un bon niveau de réalisation de nos très nombreux projets. Dans un environnement concurrentiel marqué par l'émergence de nouvelles initiatives et de nouveaux acteurs, les exigences du marché se renforcent, alors même que certains de nos chantiers historiques sont en cours.

Véritable pilier du plan stratégique « agrica+ », l'amélioration durable de la qualité de gestion repose sur des équipes adaptées et bien formées, et sur la poursuite de l'amélioration de nos processus et du déploiement d'outils digitaux pertinents permettant de renforcer l'autonomie des clients.

Nous avons poursuivi nos investissements dans la maîtrise de la donnée, notamment avec l'enrichissement de la Data Plateforme, qui est un préalable crucial pour être à même de répondre aux attentes de nos clients et partenaires. Nos grands enjeux sont l'intégration des données issues des délégataires et le rapprochement des données d'adhésions, d'affiliations, de cotisations et de sinistres.

Les travaux visant à améliorer le cadre de travail (culture d'entreprise, dé-silotage, communication entre directions) progressent bien et devront se poursuivre dans les années à venir.

Pour la deuxième année du plan stratégique agrica+, le Groupe est en ligne avec ses 5 objectifs financiers :

- Une progression régulière de notre chiffre d'affaires en santé-prévoyance (objectif +7% et réalisé +10%) et en épargne-retraite (objectif +3% et réalisé +7%), grâce notamment au développement commercial et à la discipline tarifaire,
- Un objectif d'équilibre technique sur nos 4 entités assurantielles, avec une amélioration de 2 points du ratio combiné santé-prévoyance,
- L'évolution maîtrisée des frais généraux, avec un taux de croissance attendu inférieur à 50% de la croissance du chiffre d'affaires, dans un contexte encore inflationniste, notamment sur les charges informatiques (montée en puissance du Cloud et de l'Intelligence Artificielle),
- Une cible de rentabilité des fonds propres statutaires et combinés de 4% en cours d'atteinte, grâce à un résultat combiné attendu en forte progression par rapport à 2024,
- La consolidation continue de la solvabilité des entités assurantielles et du Groupe, avec un objectif de 250% dépassé en 2025.

Pour 2026, la feuille de route de transformation est issue d'un travail collaboratif granulaire permettant un alignement au plus près des enjeux de création de valeur stratégique. La trajectoire 2026 et son pilotage resteront agiles, pour permettre la prise en compte d'éventuelles inflexions stratégiques et l'intégration de nouveaux projets en cours d'année.

1.3.4. Activité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Filiale à plus de 99% de CCPMA PREVOYANCE, CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE a poursuivi son développement commercial en 2025. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'établit à 223 millions d'euros contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2024 soit une augmentation de +11% sous l'effet combiné de la cotisation liée à l'internalisation des Indemnités de Fin de Carrière d'AGRICIA GESTION, des affaires nouvelles dont le niveau témoigne de l'attractivité du produit et de la croissance organique des portefeuilles existants. Le taux servi sur le PERO CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE s'établit pour 2025 à 3,50% net de frais de gestion.

Le résultat net de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE s'établit à 28 millions d'euros, contre 22 millions d'euros en 2024. Il comprend un produit exceptionnel de 7 millions d'euros au titre du remboursement d'un trop-perçu d'impôt 2023 et 2024.

La marge assurantielle est globalement stable.

La marge financière est en légère progression grâce à la hausse du produit des placements. Le stock de plus-values latentes progresse de +30%.

1.3.5. Environnement réglementaire et financier

Marchés financiers

Malgré l'incertitude géopolitique et macroéconomique persistante, les marchés boursiers mondiaux ont de nouveau poursuivi leur trajectoire haussière en 2025. Les tendances de désinflation, une clarification des signaux des banques centrales en matière de politique monétaire et enfin la solidité des résultats des entreprises ont soutenu les marchés boursiers.

Les tendances favorables observées ont permis au Groupe AGRICA de réaliser une production financière en ligne avec les prévisions, de sécuriser les rendements obligataires futurs tout en renforçant les stocks de plus-values latentes :

- Le Groupe a bénéficié de la hausse des marchés actions et réalisé des plus-values qui ont permis d'atteindre ses objectifs de rendement financier sur cette classe d'actifs ;
- En conformité avec l'allocation stratégique d'actifs approuvée par le Conseil d'Administration, le Groupe a également profité de la hausse des rendements obligataires pour renforcer son exposition aux obligations souveraines tout en allongeant graduellement leur duration, en lien avec les engagements techniques qu'elles couvrent ;
- Sur le marché immobilier, la qualité du portefeuille du Groupe lui a permis de résister aux tendances baissières tout en bénéficiant d'une opportunité d'achat sur un bien de grande qualité situé dans le Quartier Central des Affaires parisien ;
- Enfin, le Groupe a progressé dans la labellisation ISR des investissements financiers et immobiliers. Au 31 décembre 2025, 48% du patrimoine immobilier et forestier est certifié performant énergétiquement et/ou A ou B. Quant au portefeuille obligataire, il est constitué à 12,5% d'obligations vertes, sociales et durables.

Transactions immobilières exceptionnelles intervenues au cours de l'exercice précédent

Pour rappel, l'exercice 2024 avait été marqué par la cession de l'immeuble sis rue Cambon, acquis par CCPMA PRÉVOYANCE en 1976 puis transféré à la Société lors de sa constitution en 2021. Réalisée à des conditions exceptionnelles, l'opération avait conduit à dégager une plus-value de cession de 106 millions d'euros, à comparer à une plus-value latente de 25 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le produit financier dégagé sur cette opération avait été intégralement alloué aux assurés par dotation discrétionnaire à la provision pour participation aux excédents.

Marché français de l'assurance Épargne-Retraite

Le marché de l'assurance épargne a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente, avec des primes atteignant 192 milliards d'euros. Cette croissance a été alimentée tant par les produits en unités de compte (+ 13 %) que par les produits adossés à l'actif général (+ 8 %). La part des produits en unités de compte est en légère hausse par rapport à l'an dernier, s'établissant à 39% (38% en 2024).

Dans un contexte d'incertitude économique et politique, le taux d'épargne a augmenté, soutenant les apports nets sur le marché de l'assurance-vie, stimulé par des conditions de marché favorables et la baisse du taux d'intérêt du "Livret A" à 1,7 %. Le niveau de rachats a également diminué par rapport à l'année précédente, aussi bien sur les fonds en euro que sur les fonds en unités de compte.

Au total, le montant total d'encours de l'assurance vie s'élevait à 2 107 milliards d'euros en 2025 (+ 6 %), établissant un nouveau record. Le plan d'épargne retraite "PER" français a connu une croissance notable (+ 16 %) avec des primes atteignant 20 milliards d'euros.

Enfin, il est attendu que les lois récentes sur le partage de la valeur et l'industrie verte apportent flexibilité et transparence, tant pour les employeurs que pour les collaborateurs.

1.3.6. Responsabilité sociétale et environnementale (Groupe AGRICA)

La stratégie du Groupe AGRICA en matière de responsabilité sociétale et environnementale (« RSE ») est tournée vers l'action : utile, concrète, et alignée avec les réalités du monde agricole et agroalimentaire.

2025 est une année charnière pour le Groupe avec l'engagement de l'ensemble des parties prenantes autour de 10 objectifs de durabilité d'ici 2030, permettant de mesurer chaque année les progrès du Groupe en matière d'impact sociétal et environnemental en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable.

Ces 10 objectifs s'articulent autour de quatre priorités RSE directement liées aux enjeux du monde agricole.

Agir pour le mieux-vivre des acteurs du monde agricole

En tant qu'assureur responsable, le Groupe AGRICA développe des solutions adaptées aux besoins en prévoyance, santé, épargne et retraite, avec une attention forte portée à la prévention et à l'accompagnement dans la durée.

Renforcer l'attractivité des métiers agricoles

La promotion des métiers agricoles constitue un engagement fort pour le Groupe AGRICA avec deux dispositifs historiques :

- « Pays'Apprentis », une initiative créée par les partenaires sociaux de la branche du paysage, qui soutient la mobilité des jeunes en formation dans les métiers du paysage, en finançant leur apprentissage avec déjà plus de 27 000 bénéficiaires ;
- Le concours photo « Nouveaux Regards », qui donne la parole à de jeunes talents pour raconter l'agriculture d'aujourd'hui autrement. La remise des prix de cette 3^e édition a eu lieu lors de l'édition 2026 du Salon International de l'Agriculture.

En complément, en tant qu'entreprise responsable, le Groupe AGRICA s'est fixé deux objectifs :

- Déployer auprès de ses parties prenantes 10 actions par an de sensibilisation aux enjeux RSE et aux métiers agricoles, ce qui a été fait en 2025 ;
- Soutenir nos causes d'engagement en faveur du monde agricole à hauteur de 3 millions d'euros d'ici 2030, avec un nouveau dispositif effectif dès 2026.

Combattre le gaspillage pour une gestion responsable et solidaire des ressources

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un engagement historique du Groupe AGRICA avec, depuis 2011, les Trophées Agrica de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui soutiennent des initiatives concrètes au service des filières agricoles et agroalimentaires.

En complément, en tant qu'entreprise et investisseur responsable, le Groupe AGRICA a pris trois objectifs :

- Un objectif d'investissement à hauteur de 5 millions d'euros par dans la préservation du capital naturel. Cet objectif est atteint en 2025 grâce à la souscription dans le fonds Mirova Objectif Biodiversité Actions Cotées, qui vise à développer des méthodes innovantes et efficaces pour intégrer la biodiversité ;
- Un objectif de décarbonation de nos portefeuilles d'investissement de -55% d'ici 2030 en référence à 2018. Cet objectif est en cours d'atteinte, avec une trajectoire de -29% au 31 décembre 2024 ;
- Un objectif de décarbonation de nos opérations internes de -25% d'ici 2030 en référence à 2023. Cet objectif est en cours d'atteinte, avec une trajectoire de -19% au 31 décembre 2024.

Sur ces deux derniers indicateurs, les données sont fournies avec une année de décalage en raison des délais de production du bilan carbone.

Soutenir la transition sociale et environnementale du monde agricole

Notre approche en matière d'ISR repose sur 4 piliers :

- Un Pôle Durabilité, qui conjugue recherche ISR et formation RSE et ISR auprès de nos collaborateurs et de nos parties prenantes ;
- Une dynamique de labellisation de nos actifs financiers et immobiliers. En 2025, 77% de notre patrimoine immobilier et forestier est labellisé « performant énergétiquement » et/ou certifié A ou B ;
- La mesure de notre impact social et environnemental, avec en 2025 la production d'un rapport de durabilité à blanc et une contribution forte à l'atteinte de nos 10 objectifs en matière de durabilité ;
- La mise en place de listes d'investissements ESG sur nos convictions, et sur la volonté d'accompagner plus que d'exclure.

En tant qu'investisseur responsable, nous intégrons les enjeux environnementaux et sociaux dans notre gestion des placements afin d'accompagner durablement les transformations du secteur autour de deux objectifs :

- Investir 5 millions d'euros par an dans les énergies renouvelables d'ici 2030 : cet objectif est dépassé grâce à la souscription dans le fonds Swift 3 géré par Swen Capital et visant à développer l'utilisation du biométhane, une alternative durable au gaz fossile ;
- Investir 5 millions d'euros par an dans des fonds Agri-Agro ou à impact social d'ici 2030 : cet objectif est atteint avec la souscription dans le fonds Cap Agro 2, dédié à l'innovation dans l'agriculture et l'alimentation.

Nos indicateurs clés pour 2025 sont en ligne avec notre ambition :

- Un potentiel de réchauffement de notre portefeuille de placements de 1,6°C ;
- Une performance en matière de stratégie de transition de 58/100 équivalent à une note « Robuste » ;
- Une part de 12,5% des « Green, Social and Sustainability Bonds » dans nos mandats obligataires, en croissance continue par rapport à 2024 ;
- Composante fondamentale de notre patrimoine agricole, nos investissements forestiers s'établissent à 25 millions d'euros et ont généré en 2024 un impact carbone positif de 1,9 million de tonnes équivalent carbone.

Forts de l'engagement de nos parties prenantes et de nos collaborateurs, nous poursuivrons notre dynamique en 2026 avec notre premier rapport de durabilité, produit selon le modèle simplifié dit « VSME », et l'introduction des actifs non cotés dès le 1er juillet en conformité avec l'ambition initiale de la Loi Industrie Verte.

1.3.7. Ressources humaines et vie de l'entreprise (Groupe AGRICA)

Le Groupe AGRICA s'engage à conseiller les branches et les entreprises pour protéger leurs salariés en cas de difficultés et leur assurer un revenu complémentaire essentiel au moment de la retraite.

Cet engagement, les 893 collaborateurs du Groupe contribuent à le faire vivre en marquant leur profond attachement à l'entreprise, comme en témoigne la moyenne d'ancienneté dans le Groupe.

La dimension humaine des actions RSE contribue à cet état d'esprit. Ainsi, le Groupe AGRICA mène une culture d'inclusion de nature à donner à chacun et chacune un climat propice à la coopération.

Cet engagement en faveur de l'implication des collaborateurs, mais aussi de leur bien-être et du développement de leurs compétences, se veut à la fois constant et résolu. Ainsi, tout au long de l'année dernière, le Groupe AGRICA a continué à investir pour :

- Renforcer l'apprentissage et mettre en œuvre des initiatives contribuant au développement des compétences des collaborateurs du Groupe AGRICA, notamment en termes de leadership ;
- Réaliser des progrès significatifs en matière d'inclusion et de diversité ;
- Outre les actions qui s'intensifient encore pour les salariés en situation de handicap, AGRICA œuvre aussi en faveur de la parité femmes-hommes. Le Groupe a ainsi pris des mesures visant à réduire les écarts de rémunération injustifiés et à octroyer aux femmes des opportunités de carrières égales comme l'accès aux initiatives de mentorats avec le programme Evoliance ;
- Renforcer sa politique de santé et de bien-être au travail, avec des campagnes régulières d'information intégrant diverses initiatives pratiques (webinaires, ateliers...). Le Groupe AGRICA a lancé quatre prototypes d'intelligence artificielle générative qui ont pour objectif d'optimiser les processus internes pour permettre aux collaborateurs de se concentrer sur des missions à forte valeur ajoutée, au service notamment de l'amélioration de l'expérience client.

A.2. Résultat de souscription

Les comptes annuels de la Société et les notes y afférentes sont établis conformément aux normes françaises et sont publiés en euros (« Euro », « euro », « EUR » ou « € »).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, relatif au Plan Comptable Général et arrêtés par le Conseil d'administration du 3 février 2026. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques et sur la base, entre autres, du principe de continuité d'exploitation.

Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Exercice 2025

Le tableau ci-dessous présente le niveau du résultat courant enregistré dans les comptes sociaux au 31/12/2025 en comparaison avec celui publié lors de l'exercice 2024.

En millions d'euros	2025	2024	Écart
Chiffre d'affaires	223	201	+22
Marge technique (1)	(2)	(3)	+1
Marge de gestion (2)	2	3	(1)
Marge assurantielle (1+2)	(0)	(0)	(0)
Marge financière (3)	31	27	+4
Résultat assurantiel (1+2+3)	31	27	+4
Autres résultats	6	(2)	+8
Résultat avant impôt	37	25	+11
Impôt	(9)	(4)	(5)
Résultat net	28	22	+6

Le bénéfice de l'exercice de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE clos au 31 décembre 2025 s'établit à 28 M€, contre un bénéfice de 22 M€ en 2024.

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 11% et s'établit à 223 M€ contre 201 M€ en 2024. Cette évolution favorable résulte de la forte croissance organique du Plan d'Épargne retraite, en particulier sur les supports libellés en Unités de Compte. Les cotisations émises à l'occasion de l'intégration du contrat d'indemnités de fin de carrière d'AGRICA GESTION contribuent significativement à cette dynamique, et ont un impact positif de 15 M€.

La marge technique s'établit à -2 M€ en 2025 contre -3 M€ sur l'exercice précédent. Elle correspond au provisionnement des garanties plancher sur les contrats libellés en unités de compte.

La marge de gestion est en légère baisse pour atteindre 2 M€, contre 3 M€ en 2024.

La marge financière est en hausse, et affiche 31 M€ sur l'exercice 2025 contre 27 M€ en 2024. Au 31 décembre 2025, le rendement comptable des placements de l'actif général s'établit à 3,5% contre 5,5% en 2024, dont 2,3% liés à une plus-value immobilière non récurrente réalisée en 2024.

La charge d'impôt s'établit à -9 M€ contre -4 M€ en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du résultat avant impôt.

A.3. Performance des investissements

3.1. Produits et charges par catégorie d'investissement

RENDEMENT COMPTABLE

Taux de Rendement comptable	2025	2024
Résultat financier	150	226
VNC Moyenne	4 146	4 144
	3,6%	5,5%

Le taux de rendement comptable pour l'exercice 2025 s'élève à 3,6%, contre 5,5% en 2024.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Classe d'investissements (en milliers d'euros)	2025	2024	Écart
Résultat net Immobilier	17 204	108 848	(91 644)
Résultat net portefeuille MT/LT	132 839	117 406	+15 433
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	247	440	(193)
Frais internes de placement	(647)	(338)	(309)
Total	149 644	226 356	(76 712)

Les produits nets sont exprimés hors unités de compte.

Le résultat financier s'établit à 150 M€ en 2025, soit une baisse de 34% par rapport à 2024 (226 M€). Cette diminution est liée aux plus-values exceptionnelles réalisées sur les placements immobiliers en 2024.

Les actifs en représentation des contrats en unités de comptes à valeur de marché (ACAV) représentent un total de 48 M€.

Dont revenus et pertes sur actions

En milliers d'euros	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprises / Dotation PDD	Total
Fonds non-cotés	0	+7 465	0	(444)	7 021
Participations	1	0	0	(6 456)	(6 455)
OPCVM	8 361	+56 306	(45)	0	64 622
Total	8 362	+63 771	(45)	(6 900)	65 188

CHARGES DES PLACEMENTS

Frais Financiers (en milliers d'euros)	2025	2024	Écart
Charges des immeubles	2 779	6 647	(3 868)
Charges d'intérêts	3	5	(2)
Frais externes de gestion	3 668	3 267	+401
Frais internes de gestion	360	589	(229)
Charges exceptionnelles	113	0	+113
Frais internes de placement	647	338	+309
Total	7 570	10 846	(3 276)
Encours Moyen	5 091 226	4 832 384	+258 842
Taux moyen global	0,15%	0,22%	(0,08%)

Les charges des placements sont en diminution, principalement expliquée par des mouvements liés à des opérations de régularisation comptable dédiés à l'immobilier et réalisés en 2024.

3.2. Titrisation

La Société n'a pas de position de titrisation.

A.4. Résultat des autres activités

Néant.

A.5. Autres informations

Néant.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE dispose de son Conseil d'administration et partage avec la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses entités membres une Commission de développement et de la qualité de gestion, un Comité d'Audit et des Risques et une Commission des Placements et de la Durabilité Financière. Les Commissions et le Comité d'Audit et des Risques se réunissent de manière régulière, et chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu à destination des Conseils d'administration. De la même manière, chaque Conseil d'administration fait l'objet d'un procès-verbal validé par le Conseil suivant. Chaque instance comprend des administrateurs désignés par les organisations syndicales et professionnelles (ou sur proposition de celles-ci) et un Président et un Vice-Président, en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directrice Générale Adjointe Finance). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités. La gouvernance s'appuie également sur les quatre fonctions clés, nommées par le Conseil d'administration, à savoir : Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'administration et dans les différentes Commissions bénéficient, en complément de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Les désignations des dirigeants effectifs et des fonctions clés font l'objet d'une transmission à l'ACPR, conformément aux exigences réglementaires.

À partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de la Société sont :

- Le Directeur Général de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE en la personne de Julien BRAMI (juillet 2023) ;
- Le Directeur Général Délégué du GROUPE AGRICA en la personne d'Éric GERARD (décembre 2023) ;
- La Directrice Générale Adjointe Finance du GROUPE AGRICA en la personne d'Anne-Sophie RAIMBAULT (décembre 2024).

Les dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

Gouvernance de la Société CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Assemblée générale

- Les actionnaires de la Société sont représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Mixtes par le Président et le Vice-Président de leurs Conseils d'administration respectifs. Ils détiennent chacun la moitié des droits de vote de l'actionnaire qu'ils représentent.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

Collège des adhérents	Collège des participants
2 LCA	1 CFE-CGC
2 FNCA	1 CFTC
1 FNEMSA	1 CFDT AGRI-AGRO
1 FNSEA	1 FNAF-CGT
1 UDSG	1 FO
	1 FNCDS
	1 UNSA2A

La présidence et la vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans. En sus des administrateurs, l'Assemblée Générale désigne également 14 auditeurs pour siéger au Conseil, dont la répartition par organisation est la même que pour les administrateurs.

- Mission : le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la

bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Fonctions clés

Les fonctions clés du Groupe sont assumées par :

- Fonction clé Conformité : Daick d'HÉROUVILLE (Directeur Délégué Juridique et Conformité) ;
- Fonction clé Gestion des risques : David GUILLAUME (Directeur Délégué Management des Risques) ;
- Fonction clé Actuarielle : Saber TRABELSI (Directeur Délégué Technique) ;
- Fonction clé Audit interne : Laurent PINTURIER (Directeur Délégué Audit Interne).

Les responsables des fonctions clés ont un accès direct à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'administration.

Politique de rémunération

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur de tous les salariés du Groupe. Néanmoins, la politique de rémunération est communiquée.

Un processus de décision est défini :

- Dans le cadre des augmentations collectives, la négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale ;
- Dans le cadre des augmentations individuelles, l'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'options sur actions ou d'actions.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les membres du Conseil d'administration, les dirigeants de l'entreprise, ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétences et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en application de l'article R. 931-3-10-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et prudente dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications

professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué et du Directeur Général Adjoint Finance, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation, comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction clé actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée a minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

La politique de compétences et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire. Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

B.3. Système de gestion des risques

3.1. Organisation de la gestion des risques

Une organisation de gestion des risques et de contrôle interne a été mise en œuvre.

Le Conseil d'administration supervise la maîtrise des risques assisté par son Comité d'Audit et des Risques.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de maîtrise dans le cadre du principe des 4 yeux. Les dirigeants effectifs interviennent dans toute décision significative avant que celles-ci ne soient mises en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction Gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'administration. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle

participe au Comité Filière Client, au Comité de Sécurité de l'Information, au Comité LCB-FT et au Comité Qualité des Données.

Chaque direction porte et rend compte de ses risques et est responsable du dispositif de contrôle interne mis en place pour les sécuriser. Les managers rendent compte périodiquement de leur exposition aux risques et de leurs travaux sur le contrôle interne.

3.2. La comitologie

Une comitologie a été mise en place autour du Comité Exécutif. Elle est structurée en cinq filières :



Au sein de cette comitologie, des comités spécifiques sont en place, notamment : le Comité ORSA pour piloter la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité de Sécurité des Systèmes d'Information incluant les membres du Comex pour piloter les risques cyber et TIC (DORA) et la cellule de crise qui, en cas de situation inhabituelle grave, assure la mobilisation et le pilotage exceptionnel d'une situation de crise cyber.

3.3. Le processus de gestion des risques

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La gestion des risques est globale.

D'une part, elle aborde l'aspect qualitatif sous le prisme de cinq familles : les risques stratégiques, les risques techniques, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques de conformité.

D'autre part, elle traite de l'aspect quantitatif dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA.

La politique de gestion des risques impose la gestion des risques majeurs ou modérés.

Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- La mise en œuvre de moyens de diminution du risque ;
- Le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance ;
- L'acceptation du risque ;
- Le rejet de l'activité à l'origine du risque.

Les risques mineurs n'entraînent pas d'actions.

3.4. Le processus ORSA

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'administration.

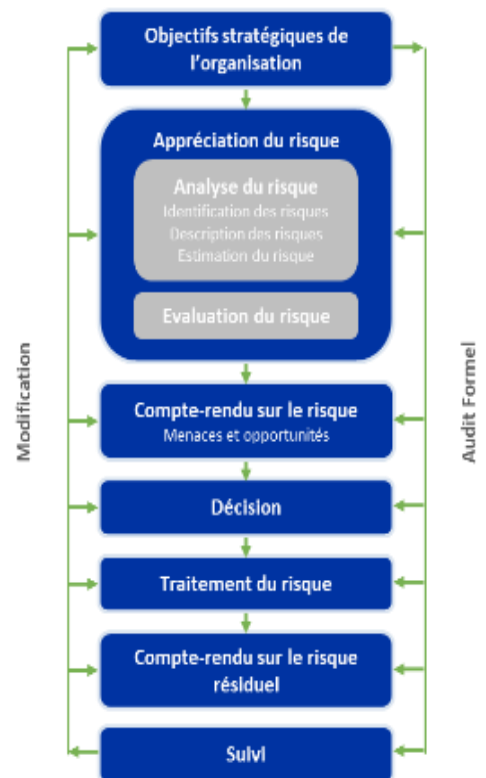
Il n'y a eu aucun processus ORSA exceptionnel en 2025.

B.4. Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment à l'efficacité et à l'efficience des opérations, à la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisé par l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE) et par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Le Processus de gestion des Risques



La première ligne est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au quotidien les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La deuxième ligne est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise : sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle interne local, DPO, ...); des fonctions clés dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques : Fonction Gestion des risques, Fonction vérification de la Conformité et Fonction Actuarielle.

La troisième ligne, l'Audit interne, évalue le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes de maîtrise et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il convient également d'associer les actions des partenaires et parties prenantes externes que sont l'autorité de régulation, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5. Fonction Audit interne

Le responsable d'audit, en tant que responsable de la fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

La Fonction Audit interne est en charge :

- Du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes ;
- De la coordination de tous les audits externes ;
- De la réalisation des missions du plan d'audit ;
- Du suivi des recommandations d'audit ;
- De la communication avec le Conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

La Fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clés fait l'objet d'une revue externe par un cabinet indépendant a minima tous les 5 ans.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

La Fonction clé Audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'administration.

B.6. Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle coordonne le calcul des provisions techniques, soutient la Fonction Gestion des risques et donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Les activités de la Fonction Actuarielle :

- Sur les provisions techniques :
 - Appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation, le cas échéant ;
 - Revue des hypothèses, de la méthodologie et de la modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - Revue des résultats et des évolutions des provisions techniques ;
 - Revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Sur la politique de souscription :
 - Analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - Recommandations sur le processus tarifaire ;
 - Recommandations sur le processus de production des données ;
 - Analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Contribution à la gestion des risques :
 - Dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - Dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que celui des calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la Fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et signalant toutes les défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7. Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour assurer la gestion des activités.

D'une manière générale, AGRICA PRÉVOYANCE :

- Définit les politiques écrites communes aux organismes affiliés ;
- Approuve les politiques écrites spécifiques des organismes affiliés en veillant à leur cohérence.

Dans le cadre de ses missions, AGRICA PRÉVOYANCE coordonne les politiques d'externalisation métiers, d'externalisation de la gestion des actifs financiers et d'externalisation informatique.

Chaque politique décrit :

- Le périmètre de l'externalisation ;

- Les critères de définition d'une activité critique ou importante ;
- Les activités externalisées ;
- Les modalités d'externalisation ;
- Les prestataires retenus ;
- La supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées par la Société :

Pour l'externalisation métiers

- Pour les autres prestations de service : Cloud Factory Business Services

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers

- Des mandats de gestion obligataire ;
- Des fonds dédiés aux actions ;
- Des fonds dédiés aux obligations ;
- Des mandats de gestion immobilière.

Externalisation informatique

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la « relation client » ;
- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la retraite supplémentaire ;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Toutes les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8. Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUES

L'information de cette section concerne la nature des risques de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et de son environnement.

Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de manière permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques.

Les catégories de risques suivantes sont inhérentes à notre activité : risques stratégiques, risques techniques liés aux activités d'assurance vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels, risques juridiques et de conformité.

Les principaux axes d'attention du pilotage des risques

Les travaux 2025 font apparaître les sujets d'attention suivants :

Stratégiques	Financiers	Techniques	Opérationnels	Conformité
<ul style="list-style-type: none"> Durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Marché 	<ul style="list-style-type: none"> Souscription Contrepartie 	<ul style="list-style-type: none"> Cyber - DORA Exécution 	<ul style="list-style-type: none"> LCB-FT RGPD

Profil de risques quantitatifs – Exigence de marge de solvabilité (EMS)

Le tableau suivant présente les principaux éléments d'analyse de la solvabilité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE au 31/12/2025 :

Éléments d'analyse de la marge de solvabilité	31/12/2025	31/12/2024
Ratio de solvabilité	455%	419%
Marge de solvabilité	632 M€	589 M€
Exigence de marge de solvabilité (EMS)	139 M€	140 M€

Les résultats des tests de résistance sont concluants sur l'horizon ORSA.

L'exigence de marge de solvabilité reste stable, et la couverture des engagements réglementés est assurée.

C.1. Risque de souscription

Les risques de souscription assurantielle correspondent aux « risques spécifiques aux activités de Retraite Supplémentaire ».

1.1. Exposition aux risques de souscription

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance vie / retraite supplémentaire

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent la retraite supplémentaire. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, et les rachats.

1.2. La gestion des risques de souscription assurantielle vie

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être mises en œuvre. Le suivi de ces actions est présenté au Comité Filière Client dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale aux risques de souscription de 71%.

C.2. Risque de marché

2.1. Exposition aux risques de marché

Le risque de marché correspond aux « risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est exposée aux risques suivants :

Actions

L'exposition au marché Action permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais expose également la Société au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

Immobilier

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais expose également la Société au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

Spread

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

Taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt impacte les valorisations des actifs mais également celles des passifs, ce qui pourrait affecter la situation financière de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE d'où le suivi d'indicateurs tels que le gap actif-passif pour maîtriser les sensibilités associées.

Gestion actif – passif

Classiquement, les engagements de retraite sont plus longs que la durée de détention des placements associés, créant ainsi un gap de duration actif-passif pouvant générer des impacts négatifs sur les ressources financières mais ce risque est limité par le suivi d'indicateurs afin de surveiller l'adéquation des actifs vis-à-vis des caractéristiques des passifs.

Actifs non cotés

L'allocation est limitée dans la politique d'investissement.

Taux de change

Il n'y a pas d'exposition de change sur les portefeuilles en direct, ainsi le portefeuille est exposé à ce risque via la vision en transparence des fonds. Ainsi, la fluctuation des taux de change n'a pas d'effet significatif sur la situation financière de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Concentration

Les risques supplémentaires supportés du fait d'un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

Réinvestissement

Le risque de réinvestissement correspond à la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif. La société traitant la retraite supplémentaire, est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

Performance financière

Le risque de performance financière correspond à une perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

2.2. Gestion des risques de marché

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et s'assure de la conformité au cadre général défini au niveau du Groupe, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que le Groupe puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers les assurés à tout moment et de protéger sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'investit que dans des actifs et des instruments financiers présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate, ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs détenus aux fins de couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche permet une réactivité appropriée aux changements, que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel le Groupe opère.

C.3. Risque de crédit

3.1. Exposition aux risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant d'une modification inattendue de la situation financière d'une contrepartie. Il comprend le risque de défaut de crédit, qui est le risque qu'une contrepartie d'un instrument financier ou d'un autre actif cause une perte financière à l'autre partie en omettant, de manière inattendue, de s'acquitter, partiellement ou totalement, d'une obligation. Le risque de crédit inclut également le risque de migration de crédit, défini comme le risque d'une perte financière en raison d'une modification de la valeur d'un accord contractuel à la suite de changements inattendus de la qualité de crédit des contreparties.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risques de crédit associés aux émetteurs obligataires (souverains, corporates)

Une détérioration de la solvabilité d'un émetteur (souverain, public ou privé) ou d'un emprunteur peut, par exemple, entraîner son insolvabilité avec pour conséquence la perte partielle ou totale des coupons et du principal investi, ou une dépréciation de la valeur de marché.

Risques de crédit associés aux banques (dépôts, instruments monétaires)

Le risque de défaillance d'un établissement de dépôt est encadré.

3.2. Gestion des risques de crédit

3.2.1. Gestion des risques de crédit associés aux émetteurs obligataires (souverains, corporates)

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et veille à la conformité au cadre général défini au niveau du Groupe, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers les assurés tout en protégeant sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'investit que dans des actifs et des instruments financiers dont elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer les risques de manière adéquate, tout en les intégrant de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble des portefeuilles. Les actifs détenus en couverture des provisions techniques sont également investis d'une manière adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche vise à assurer une réactivité appropriée aux changements, que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE opère.

3.2.2. Gestion des risques de crédit associés aux banques

La sélection des contreparties bancaires est réalisée en fonction de leur notation et de leur qualité de crédit.

C.4. Risque de liquidité

4.1. Exposition au risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement excédentaire en trésorerie, son suivi, au travers de la gestion prévisionnelle des flux, constitue un outil de pilotage, tant vertical que transversal, fournissant des indicateurs sur la liquidité des actifs de la Société.

4.2. Gestion du risque de liquidité

La trésorerie de liquidité fait l'objet d'un contrôle quotidien, ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité des Investissements.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;

- Écart de trésorerie entre obligations et passifs par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

C.5. Risque opérationnel

Il s'agit du « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements perturbateurs. »

5.1. Exposition aux risques opérationnels

Les facteurs de risques opérationnels sont les suivants :

Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, les erreurs et la sécurité des processus métiers.

Sous-traitance

Risque de sous-traitance lié à la défaillance des délégataires : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation.

Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

Les risques liés aux dysfonctionnements de l'activité et des systèmes peuvent provenir :

- De la cybermenace (dont DORA),
- Du non-respect des règles de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs, autant internes qu'externes, y compris le personnel informatique,
- De la défaillance des systèmes d'information.

Il est encadré par les exigences DORA et RGPD.

Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit.

Fraude interne

Risque de pertes résultant d'un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens ou d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise, impliquant au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique).

Emploi et sécurité sur le lieu de travail

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences.

Risque de dommages aux personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

Dommages aux actifs corporels

Risque de pertes résultant d'un dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre.

5.2. La gestion des risques opérationnels

Le corpus de politiques encadre ces risques. Il définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie sur le système de gouvernance explicite le dispositif.

La gestion des risques opérationnels peut être présentée au travers des dispositifs particuliers mis en œuvre :

- Dispositif de qualité sur l'exécution, la livraison et la gestion des processus regroupant l'organisation, la comitologie de pilotage et les contrôles mis en œuvre ;
- Dispositif sur la défaillance de la sous-traitance : en cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée ;
- Dispositif de sécurité des systèmes d'information : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que des outils spécialisés ;
- Dispositif de lutte contre la cybermenace (DORA) : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'amélioration sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs. Le cadre réglementaire visant à assurer la résilience du secteur financier face aux risques liés à la Technologie de l'Information et de la Communication est entré en vigueur le 17 janvier 2025. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a procédé à l'enrichissement de son dispositif de sécurité du système d'information et finalise sa mise en conformité ;
- Dispositif de continuité d'activité : il est matérialisé au sein de la politique de continuité d'activité et du plan de continuité d'activité comprenant la redondance du centre informatique, le plan de sauvegarde externalisé et les mesures de secours ;
- Dispositif de traitement des réclamations : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur ;
- Dispositif sur la fraude interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet ;

- Dispositif de sécurité des locaux, incendie et accompagnement sur les risques psychosociaux ;
- Dispositif d'assurances : le programme d'assurances complète les mesures prises.
- Dispositif de formations : le plan de formation obligatoire renforce la qualité des opérations.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 95%.

5.3. Exposition aux risques juridiques et de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de la Société en raison du non-respect des lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont les suivants :

Conformité « déshérence »

Dans le cadre du plan « qualité de gestion », un renforcement de l'effectif a été réalisé en 2025 et se poursuit en 2026.

Conformité « qualité des données »

La réglementation impose des exigences en matière de qualité des données.

Conformité « Directive de Distribution des Assurances » (DDA)

Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Conformité « protection des données personnelles - RGPD »

Respect des obligations et droits des personnes sur la protection des données personnelles.

Conformité « résilience opérationnelle numérique - DORA »

Respect des obligations sur la résilience opérationnelle numérique.

Conformité « lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : LCB-FT »

La réglementation impose d'identifier et de déclarer toute opération de blanchiment et de financement du terrorisme.

Conformité « Dispositif du système de management des risques »

Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Conformité sur la « durabilité »

Un projet d'entreprise a été lancé et repose sur 3 sous projets (la durabilité financière, la durabilité Energie / Climat RSE et les enjeux sociétaux).

Conformité « conflit d'intérêt (Loi SAPIN II) »

Le pilotage doit être protégé d'éventuels conflits d'intérêts personnels.

5.4. Gestion des risques juridiques et de conformité

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à l'encadrement et à la supervision de ces sujets.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif (qualité des données, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique).

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et de conformité de 95%.

C.6. Autres risques importants

6.1. Exposition aux risques stratégiques

Ce sont les risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable, ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels.

6.1.1. Environnement économique

À fin 2025, l'inflation IPCH s'établit à 0,8 % en glissement annuel selon l'estimation définitive de l'Insee, après 0,8 % au mois d'octobre 2025. L'inflation hors énergie et alimentation se situe à 1,2 % en glissement annuel au mois de novembre 2025, après 1,5 % en octobre 2025. En 2025, l'inflation totale s'établirait à seulement 0,9 % en moyenne annuelle. Cette faible inflation s'explique notamment par la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année. Hors énergie et alimentation, l'inflation (1,6 %) serait essentiellement soutenue par la contribution des services.

En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 1,3 % et 1,6 %. L'inflation totale serait plus élevée sous l'effet notamment de la stabilisation des prix de l'énergie (après la forte baisse des prix de l'électricité un an plus tôt).

Source : Projection macroéconomique de la Banque de France – Décembre 2025

6.1.2. Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et constituent une source de risques. Elles peuvent avoir un impact significatif sur le secteur de la retraite et influencer ainsi sur les résultats futurs et la solvabilité.

6.1.3. Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

Concentration portefeuille-clients

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'est pas exposée à la concentration de portefeuille.

Réputation

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

Appétence

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE veille au respect de l'appétence votée par le Conseil d'administration.

6.2. Gestion des risques stratégiques

La gestion des risques stratégiques est opérée par les dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi renforcé.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 74 %.

6.3. Exposition aux risques de fraude externe

Du fait de son activité, la Société est exposée au risque de fraude. Les dispositifs de maîtrise sont intégrés dans la conception des garanties et leur gestion. La Société déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

La CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifiés à fin décembre 2025.

C.7. Autres informations

Les travaux sur la durabilité ont été intégrés dans nos processus et sont évoqués dans les parties ci-dessus.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1. Actifs

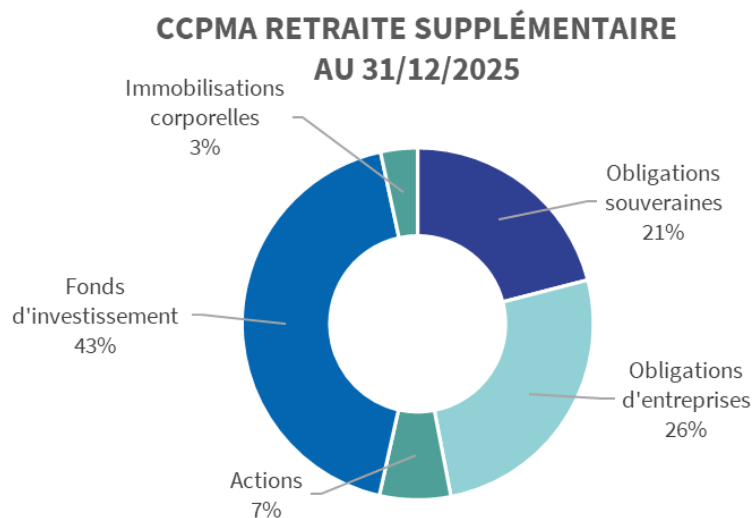
1.1. Valorisation des Actifs

Répartition des Actifs au 31/12/2025

Catégorie (en millions d'euros)	Montant	Poids (en %)
Obligations souveraines	1 089	21%
Obligations d'entreprises	1 347	26%
Actions	340	7%
Dont actions non cotées	0	0%
Dont SCI	298	6%
Dont participations (hors SCI)	42	1%
Fonds d'investissement	2 235	43%
Dont OPC Mixtes	393	8%
Dont OPC Actions	1 300	25%
Dont OPC Obligataires	144	3%
Dont FPCI	215	4%
Dont OPC Monétaires	183	4%
Prêts	0	0%
Immobilisations corporelles	176	3%
Total Placements	5 187	100%
Trésorerie et Dépôts	33	
Autres actifs	60	
Total actifs	5 279	-

La valorisation placements en valeur de marché s'établit à 5 187 M€ fin 2025 contre 4 939 M€ en 2024.

L'augmentation est due aux produits financiers pour 150 M€, et à l'impact positif du marché actions sur les valorisations pour 90 M€. Ces éléments sont en partie compensés par les prélèvements réalisés auprès des assurés, dans le cadre du projet de migration du régime hybride CCPMA RETRAITE dans un nouvel outil de gestion.



Par classe d'actifs, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 2 436 M€. Les actions représentent 340 M€ dont 42 M€ de participations, 297 M€ de SCI. L'immobilier en direct représente 176 M€. Les fonds communs de placement constitués à 58% d'OPC actions s'élèvent à 2 235 M€. Les liquidités s'établissent à 33 M€.

1.2. Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières, fait l'objet d'une revue régulière avec pour objectif général de doter la Société de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par la Société y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées et homogènes en termes de nature et de risque, tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Émetteur » au sens de Solvabilité II ;
- Le code CIC XT32 est affecté aux comptes courants de SCI ;
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

Concernant les obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec « Ampère TPT v6 ».

En vue de la constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc....) ;

- Devise ;
- Critère ISR.

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées de manière transversale deux dissociations structurelles : les actifs détenus par les Sociétés relèvent de l'outil de gestion, tandis que les actifs détenus en transparence relèvent principalement du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v6 ».

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan Solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc...).

Valorisation des actifs

Les actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Actifs Bancaires

Les comptes bancaires sont valorisés à la date de valeur sur la base des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est considérée comme pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3,
- La date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- L'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- Pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, en cas de besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'éléments incorporels ni de goodwill.

OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la Société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

Actifs immobiliers

Les actifs immobiliers, incluant les parts de SCI sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par un expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Actifs en transparence

Les SCI sont transparisées sur la base de l'actif immobilier et des comptes bancaires.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v6 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites garantissent la bonne agrégation des inventaires transparisés et assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marché peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données de manière transversale et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « Caractéristiques » ;
- Le référentiel valeurs « Marchés » ;

Référentiel Émetteurs

Ci-dessous les critères de contrôles sur les données :

- Exhaustivité :
 - Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque ;
 - Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification valable.

- Exactitude :
 - Les données sont exemptes d'erreurs importantes ;
 - Les données provenant de périodes différentes, mais utilisées aux fins d'une même estimation, sont cohérentes ;
 - Les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans le temps.
- Pertinence :
 - Les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées ;
 - Les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation.

D.2. Provisions techniques

Cette section a pour objet de décrire les méthodes, de présenter les hypothèses et d'analyser les résultats liés à l'évaluation des provisions techniques de la Société CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Les provisions techniques telles que présentées ci-dessous sont évaluées en conformité avec le Code des assurances (cf. article R.343-1 à R.343-8 du Code des assurances).

2.1. Définition des provisions techniques

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Les provisions techniques du régime CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE sont les suivantes :

- La provision mathématique en euros correspondant à l'épargne des actifs, des radiés (rentes non liquidées) et des rentiers qui est investie sur le fonds en euros. Les provisions mathématiques des rentiers sont calculées tête par tête avec les tables réglementaires TGH-TGF05, les taux techniques utilisés correspondent à ceux utilisés lors de la conversion du capital constitutif en rente. Concernant les actifs et radiés, les provisions mathématiques correspondent au cumul des cotisations nettes de prestations enregistrées comptablement, augmenté de la participation aux bénéfices servie aux assurés ;
- La provision mathématique en unités de compte correspondant à l'épargne des actifs investis sur les supports en unités de compte ;
- La provision de gestion relative aux frais d'arrérage est égale à 3% de la provision mathématique des rentiers ;
- La provision pour garantie plancher liée à la garantie plancher obligatoire en cas de décès.

CCPMA RETRAITE (RÉGIME HYBRIDE)

Les provisions techniques du régime hybride CCPMA RETRAITE sont les suivantes :

- La provision mathématique correspondant à l'épargne des retraités et des radiés calculée tête par tête en utilisant les tables réglementaires TGH-TGF05, avec un taux technique nul

pour les actifs et radiés et les taux techniques vie en vigueur à la date de liquidation pour les retraités ;

- La provision de gestion relative aux frais d'arrérages est égale à 6,1% de la provision mathématique.

A cela s'ajoute, la provision pour participation aux excédents correspondant aux participations aux bénéfices attribuées aux assurés lorsque ces bénéfices ne sont pas immédiatement intégrés aux provisions mathématiques. Elle est mutualisée pour les deux régimes de retraite et doit être redistribuée aux assurés dans un délai de 15 ans dans le cadre d'un FRPS.

2.2. Synthèse des évolutions

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des provisions techniques de la Société au 31/12/2025, ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - Provision mathématique euros	3 134	3 116	+19	+1%
CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - Provision mathématique unités de comptes	520	339	+181	+53%
CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - Provision de gestion	6	6	+0	+3%
CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - Provision pour garantie plancher	9	7	+2	+33%
CCPMA RETRAITE - Provision mathématique	174	290	(116)	(40%)
CCPMA RETRAITE - Provision de gestion	10	17	(7)	(41%)
Provision pour indemnités de fin de carrière	15	0	+15	
Provision pour participation aux excédents	341	321	+20	+6%
Total provisions techniques	4 209	4 095	+114	+3%

Au 31/12/2025, les provisions techniques de la Société s'établissent à 4 209 M€, réparties comme suit :

- 3 669 M€ pour le régime CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE dont 3 134 M€ de provision mathématique en euros, 520 M€ de provision mathématique en unités de compte, 6 M€ de provision de gestion et 9 M€ de provision pour garantie plancher ;
- 184 M€ pour le régime CCPMA RETRAITE dont 174 M€ de provision mathématique et 10 M€ de provision de gestion ;
- 15 M€ de provision pour indemnités de fin de carrière ;
- 341 M€ de provision pour participation aux excédents.

D.3. Autres passifs

Néant.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

D.5. Autres informations

Néant.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Marge de solvabilité (MS)

La Société doit en permanence respecter une marge de solvabilité (MS) calculée selon les modalités définies par la réglementation. La définition de la constitution de la marge de solvabilité est donnée par l'article R. 385-1 du Code des assurances¹.

La marge de solvabilité peut être constituée de plus-values latentes, sous réserve de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution obtenu à la suite d'une demande justifiée, définies au paragraphe II de l'article R. 385-1.

Le tableau suivant présente les éléments constitutifs de la marge de solvabilité de la Société au 31/12/2025 ainsi que leurs variations par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
Capital social	373	373	+0	+0%
Autres réserves	98	98	+0	+0%
Report à nouveau	17	7	+10	+133%
Résultat de l'exercice	28	22	+6	+29%
PVL - Admissibles	116	89	+27	+30%
Marge de Solvabilité (MS)	632	589	+43	+7%

Après accord de l'ACPR, les plus-values latentes admissibles correspondent à :

- 15% des PMVL sur les actifs hors participations stratégiques et private equity adossés aux passifs de retraite, représentant un montant de 60 M€ ;
- 100% des PMVL sur les actifs hors participations stratégiques et « Private Equity » adossés aux fonds propres de la Société, représentant un montant de 56 M€.

La marge de solvabilité se compose des fonds propres statutaires (516 M€, dont 373 M€ de capital social, 98 M€ d'autres réserves, 17 M€ de report à nouveau et 28 M€ de résultat de l'exercice) ainsi que des plus ou moins-values latentes admissibles, qui s'élèvent à 116 M€.

La marge de solvabilité s'établit à 632 M€ au 31/12/2025, en hausse de 43 M€ par rapport au 31/12/2024. Cette hausse est due à la croissance des fonds propres statutaires de 16 M€ et l'augmentation des plus ou moins-value latentes admissibles pour 27 M€.

La croissance des fonds propres statutaires pour 16 M€ s'explique par les effets suivants :

- Le bénéfice de l'exercice pour 28 M€ ;
- La reprise à la réserve de capitalisation (-1 M€) ;

¹ Code de la Sécurité Sociale, L.942-11 et R.942-5

- Le paiement du dividende à la maison mère CCPMA PRÉVOYANCE (-11 M€) ;

L'augmentation des plus ou moins-values latentes admissibles de +27 M€ s'explique principalement par la croissance des marchés actions (+18% sur l'Eurostoxx 50 entre 2024 et 2025).

E.2. Exigences de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie

La solvabilité de la Société est déterminée sur la base de ses comptes statutaires, avec le calcul du montant de l'exigence de marge de solvabilité (EMS). L'exigence de marge de solvabilité se calcule selon les règles indiquées dans l'article R. 385-2 du Code des assurances. Elle est égale à la formule suivante :

$$\text{Exigence de Marge de Solvabilité} = 4\% * \text{PM}_{\text{fonds €}} + 1\% * \text{PM}_{\text{UC}} + 0,3\% * \text{CSR}$$

Avec :

- $\text{PM}_{\text{fonds €}}$: La provision mathématique en euros.
- PM_{UC} : La provision mathématique en unités de compte.
- CSR : Les capitaux sous risque liés à la garantie plancher en cas de décès.

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de marge de solvabilité au 31/12/2025 ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
Contribution de la Provision mathématique en euros à l'EMS	134	137	(4)	(3%)
Contribution de la Provision mathématique en unités de compte à l'EMS	5	3	+2	+53%
Contribution des Capitaux sous risque à l'EMS	0	0	+0	0%
Exigence de marge de solvabilité (EMS)	139	141	(2)	(1%)

L'exigence de marge de solvabilité s'établit à 139 M€ au 31/12/2025 en diminution de 1% par rapport à 2024, expliquée par les effets suivants :

- La diminution de l'exigence de marge sur le PER en euros entre 2024 et 2025 (-4 M€), en lien avec la baisse des encours (passage des provisions mathématiques euros de 3 429 M€ à fin 2024 à 3 340 M€ à fin 2025) ;
- L'augmentation de l'exigence de marge sur le PER en unités de compte entre 2024 et 2025 (+2 M€) en lien avec la forte croissance des encours en unités de compte (passage d'une PM en unités de compte de 339 M€ à fin 2024 à 520 M€ à fin 2025), liée à l'augmentation importante des cotisations investies sur ce support.

Par ailleurs, le fonds de garantie est égal au tiers de l'exigence minimale de marge de solvabilité définie à l'article R. 385-1, sans pouvoir être inférieur à 4 M€. Il s'établit à 46 M€ au 31/12/2025.

E.3. Ratios de solvabilité

Le tableau suivant présente les ratios de solvabilité de la Société au 31/12/2025 ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
Marge de Solvabilité (MS)	632	589	+43	+7%
Exigence de Marge de Solvabilité (EMS)	139	141	(2)	(1%)
Ratio de solvabilité avec PMVL admissibles	455%	419%	+36 pts	
Ratio de solvabilité sans PMVL admissibles	372%	356%	16 pts	

Au 31/12/2025, la marge de solvabilité s'élève à 632 M€ pour une exigence de marge de solvabilité de 139 M€. Le ratio de solvabilité s'établit à 455%, en hausse de 36 points par rapport au 31/12/2024. Cette hausse du ratio de solvabilité s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation de la marge de solvabilité de 43 M€ en lien avec la croissance des fonds propres statutaires et la hausse des plus ou moins-values latentes admissibles ;
- La diminution de l'exigence de marge de solvabilité de 2 M€ liée à la baisse des encours en euros, compensée en partie par la croissance des encours en unités de compte.

Le ratio de solvabilité sans PMVL admissibles, calculé comme le rapport entre les fonds propres statutaires et l'exigence de marge de solvabilité s'établit à 372% en hausse de 16 points par rapport au 31/12/2024. Cette hausse s'explique par l'augmentation des fonds propres statutaires et la diminution de l'exigence de marge de solvabilité.

E.4. Non-respect du fonds de garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité

En 2024, la Société couvre son exigence de fonds propres et par conséquent, satisfait aux contraintes prévues par la réglementation en vigueur. Les conclusions du rapport ORSA 2025 n'indiquent pas de risque de non-couverture du régime à l'horizon 2029.

E.5. Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

Liste des rapports quantitatifs applicables à CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE :

- RC.02.01 : Bilan
- RP.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par type de risque
- RP.42.03 : Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Exercice 2025

RC.02.01.01 - Bilan

		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
Actif			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010		
Actifs incorporels	R0020		
Placements	R0030	4 124 777 231	4 189 419 316
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	300 436 821	295 420 988
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	47 833 006	56 464 215
Autres placements	R0060	3 776 507 403	3 837 534 114
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070		
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	519 915 128	339 224 997
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100		
Provisions d'assurance vie	R0110		
Provisions pour sinistres (vie)	R0120		
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130		
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140		
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150		
Provisions pour égalisation (vie)	R0160		
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170		
Autres provisions techniques (vie)	R0180		
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200		
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220		
Créances	R0230	59 110 364	74 085 190
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	58 338 716	57 784 471
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	51 167 000	47 945 000
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	7 171 716	9 839 471
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270		
Autres créances	R0280	771 648	16 300 720
Personnel	R0290	0	0
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	282 623	819 842
Débiteurs divers	R0310	489 024	15 480 878
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320		
Autres actifs	R0330	32 678 797	23 768 146
Actifs corporels d'exploitation	R0340		
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	32 678 797	23 768 146
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360		
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	49 181 987	47 035 620
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	35 758 211	34 074 274
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390		
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400		
Autres comptes de régularisation	R0410	13 423 776	12 961 346
Total de l'actif	R0420	4 785 663 506	4 673 533 269

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Exercice 2025

Passif			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	516 076 462	500 015 261
Fonds propres	R0440	516 076 462	500 015 261
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	373 136 700	373 136 700
Primes liées au capital social	R0460		
Réserves de réévaluation	R0470		
Autres réserves	R0480	98 090 898	98 032 894
Report à nouveau	R0490	17 023 009	7 319 262
Résultat de l'exercice	R0500	27 825 854	21 526 404
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520		
Subventions nettes	R0530		
Passifs subordonnés	R0540		
Provisions techniques brutes	R0550	3 689 398 634	3 755 919 696
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560		
Provisions d'assurance vie	R0570	3 345 680 151	3 433 060 327
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	2 873 636	2 201 018
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590		
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	340 844 847	320 658 351
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610		
Provisions pour égalisation (vie)	R0620		
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630		
Autres provisions techniques (vie)	R0640		
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	519 915 128	339 219 337
Provisions (passifs non techniques)	R0680		2 550 000
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690		
Dettes	R0700	29 978 310	36 215 923
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	8 838 446	9 921 978
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720		
Emprunts Obligataires	R0730		
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	11 144 182	9 408 157
Autres dettes	R0750	9 995 683	16 885 788
Titres de créance négociables émis	R0760		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	946 966	1 026 637
Personnel	R0780	1 985 269	918 809
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	1 755 874	1 111 467
Créditeurs divers	R0800	5 307 575	13 828 876
Comptes de régularisation - passif	R0810	30 294 972	39 613 053
Total du passif	R0820	4 785 663 506	4 673 533 269

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Exercice 2025

RP.05.01.01- Primes, sinistres et dépenses par type de risque

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R0010					71 983 536	151 428 083	223 411 619
Part des réassureurs	R0020							
Net	R0030					71 983 536	151 428 083	223 411 619
Primes acquises								
Brut	R0040					71 983 536	151 428 083	223 411 619
Part des réassureurs	R0050							
Net	R0060					71 983 536	151 428 083	223 411 619
Charge des sinistres								
Brut	R0070					224 622 537	14 675 686	239 298 223
Part des réassureurs	R0080							
Net	R0090					224 622 537	14 675 686	239 298 223
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R0100					- 194 144 286	185 940 168	- 8 204 118
Part des réassureurs	R0110							
Net	R0120					- 194 144 286	185 940 168	- 8 204 118
Dépenses engagées	R0130					35 567 654		35 567 654

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Exercice 2025

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0140					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0150					
Part des réassureurs	R0160					
Net	R0170					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0180					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0190					
Part des réassureurs	R0200					
Net	R0210					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0220					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0230					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0250					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0260					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0270					
Part des réassureurs	R0280					
Net	R0290					
Dépenses engagées	R0300					

RP.42.03.01 - Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		TOTAL		
		C0030		
Exigence minimale de marge (vie + non-vie)	R0010	138 789 394		
Exigence minimale de marge vie	R0011	138 789 394		
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	0		
Éléments constitutifs (= A + B + C)	R0020	632 150 172		
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	373 136 700		
Réserves non engag./Primes capital	R0040	98 090 898		
Report à nouveau après affectation	R0050	44 848 863		
Emprunts fonds social complémen.	R0060	0		
-Actions propres	R0070	0		
-Frais d'acquisition non admis	R0080	0		
-Éléments incorporels au bilan	R0090	0		
Total A	R0100	516 076 462		
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	0		
à durée indéterminée	R0120	0		
à durée déterminée	R0130	0		
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	0		
Total B	R0150	0		
Fraction du capital non versé	R0160	0		
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	116 073 710		
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	0		
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	0		
Total C	R0200	116 073 710		
Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	46 263 131	3 700 000	46 263 131

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

www.groupagric.com

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - Société anonyme au capital de 373 136 700 euros,
21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - RCS PARIS 908 709 678, Membre du GIE AGRICA
GESTION - RCS Paris 493 373 682